

Décision n° 00-914 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 1er septembre 2000 relative au changement de dénomination sociale de la société "France Télécom Mobiles Radiomessagerie" en "E*message Wireless Information Services France SA"

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment son article L. 33-1 ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 1987 modifié portant autorisation d'exploitation d'un service de radiomessagerie unilatérale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1993 portant autorisation d'établissement d'un réseau radioélectrique ouvert au public en vue de l'exploitation d'un service de radiomessagerie paneuropéenne Ermes E1;

Vu la demande présentée le 8 août 2000 par la société E*Message Wireless Information Services France, sise 3, rue de Marly, 78000 Versailles ;

Après en avoir délibéré le 1^{er} septembre 2000,

Décide :

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société " France Télécom Mobiles Radiomessagerie " en "E*message Wireless Information Services France SA" ;

– les projets d'arrêtés associés.

Article 2 –

Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'état à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2000,

Le Président,

Jean-Michel Hubert